

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 21 (1994)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Fonds et la question de l'assurance contre la perte des moyens d'existence:

Mieux vaut envisager le pire avant, plutôt que d'en souffrir après.

On préfère généralement ne pas y penser: que se passerait-il si je perdais mes moyens d'existence à la suite d'événements politiques, par exemple d'une guerre, de troubles intérieurs ou de mesures coercitives telles que l'étatisation, l'expropriation, l'expulsion ou l'annulation de mon autorisation de travail?

Il est bon de savoir, dans ce cas-là, que votre bon vieux pays ne vous laisse pas tomber si les choses devaient mal tourner dans votre nouveau pays de résidence. Si vous êtes membre du Fonds, vous avez droit, en effet, à une indemnité forfaitaire pouvant aller jusqu'à 100'000 francs, garantie par la Confédération, pour vous permettre de retrouver de nouveaux moyens d'existence.

Mais vous pouvez bénéficier du Fonds même si vous n'êtes exposé qu'à un faible risque de perdre vos moyens d'existence à l'étranger. Dans la mesure où seule une petite partie de vos cotisations est affectée à la couverture de ce risque, le solde vous est en effet entièrement crédité sur un compte personnel, de sorte que vous disposez d'un capital-épargne sûr qui vous rapporte des intérêts.

Ce ne sont pas là, loin s'en faut, les seuls avantages que vous propose le Fonds. Nous vous informerons avec plaisir sur l'assurance-maladie active ou «en sommeil» qui vous permet d'avoir droit à des soins médicaux de premier ordre en Suisse.



Talon à renvoyer à:



LE FONDS

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

Gutenbergstrasse 6

CH-3011 Berne

Veuillez me faire parvenir, sans engagement de ma part, la documentation relative aux intéressantes prestations du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger.

(Cocher la réponse qui convient et écrire en lettres capitales s.v.p.)

assurance contre la perte des moyens d'existence

compte d'épargne assurance-maladie

en: allemand français italien anglais

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Pays: _____

Immatriculé(e) auprès de la représentation suisse à: